

Instructions pour le stage d'initiation

pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens

(5^e révision – Décembre 2009)

Table des matières

1. Préambule

2. Objectifs du stage d'initiation

3. Prescriptions pour la réalisation du stage d'initiation

- 3.1. Durée
- 3.2. Lieu de réalisation
- 3.3. Contrat
- 3.4. Attestation
- 3.5. Dédommagement

4. Contenu du stage d'initiation

5. Cahier du stage d'initiation

6. Guide pratique

7. Garantie de la qualité et validation

- 7.1. Étudiants du stage d'initiation
- 7.2. Formateur / lieu du stage d'initiation
- 7.3. Stage d'initiation

8. Compétences

- 8.1. Plate-forme pour la formation en pharmacie (PAP)
- 8.2. pharmaSuisse
- 8.3. Commission régionale pour la formation pratique

9. Entrée en vigueur

1. Préambule

En référence aux ordonnances du 4.10.2001^{1,2}, du 3.09.2003³ et du 21.10.2004⁴, la sous-commission pharmacie du comité directeur (CD) pour les examens fédéraux des professions médicales (sous-commission pharmacie du CD)^a donne mission à pharmaSuisse de mettre en œuvre le stage d'initiation en se fondant sur les présentes instructions.

¹ Ordonnance sur l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens pour le premier cycle d'études en sciences pharmaceutiques à l'Université de Berne.

² Ordonnance sur l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens pour le premier cycle d'études en sciences pharmaceutiques à l'Université de Fribourg.

³ Ordonnance sur l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens applicable au premier cycle du cursus en sciences pharmaceutiques de l'Université de Neuchâtel.

⁴ Ordonnance sur l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens applicable au diplôme fédéral de pharmacie à l'Université de Bâle, à l'École de pharmacie de Genève-Lausanne et à l'École polytechnique fédérale de Zurich.

Remarque: les universités de Lausanne et de Neuchâtel ne proposent que la première année du cursus. Les dispositions de l'université où les études sont poursuivies s'appliquent pour l'attestation du stage d'initiation.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaire (LPMéd), certaines universités ainsi que la commission régionale pour la formation pratique ont souhaité que ces instructions soient adaptées.

2. Objectifs du stage d'initiation

- Le stage d'initiation doit permettre à tous les étudiants en pharmacie d'avoir assez tôt, et par un contact direct avec la pratique, un aperçu complet de l'ensemble des activités à l'officine.
- Les étudiants en pharmacie peuvent choisir d'effectuer une partie de leur stage d'initiation dans une pharmacie d'hôpital où ils découvriront les divers champs d'activité du pharmacien selon la taille et l'organisation de l'hôpital.
- Cette expérience personnelle facilitera le choix ultérieur du domaine d'activité professionnelle et permettra dès le début des études d'éviter les erreurs dans le choix de la profession.

^a La sous-commission pharmacie du CD a été détachée de la plate-forme pour la formation en pharmacie (PAP) lors de l'entrée en vigueur de la LPMéd en septembre 2007.

3. Prescriptions pour la réalisation du stage d'initiation

3.1. Durée

Le stage d'initiation dure au moins quatre semaines pour les étudiants qui passent leur examen fédéral de fin d'études en automne 2011 ou plus tard. Il a lieu avant le premier semestre d'études ou au cours des vacances semestrielles. Il est organisé en journées complètes d'activités. Il pourra être commencé au plus tôt après la maturité.

L'attestation du stage d'initiation doit être envoyée aux universités. Les délais de livraison varient selon les universités et peuvent être consultés sur les sites internet correspondants.

3.2. Lieu de réalisation

Trois semaines du stage d'initiation doivent être effectuées dans une pharmacie publique de Suisse, sous la supervision d'un pharmacien diplômé (ci-après: formateur). La quatrième semaine peut être accomplie dans la même pharmacie, dans une autre pharmacie d'officine ou dans une pharmacie d'hôpital.

Le président local de la commission d'examen compétente peut prononcer des exceptions.

3.3. Contrat

Au plus tard au début du stage d'initiation, le formateur doit conclure un contrat avec chaque étudiant du stage d'initiation (formulaire disponible auprès de pharmaSuisse). Ce contrat doit être établi en trois exemplaires à l'attention des parties au contrat et de la personne de contact de la commission régionale pour la formation pratique (les adresses figurent à la fin du contrat).

3.4. Attestation

A la fin du stage d'initiation, le formateur doit délivrer une attestation de participation au stage d'initiation. Cette attestation doit aussi être signée par l'étudiant (formulaire disponible auprès de pharmaSuisse).

3.5. Dédommagement

Le stage d'initiation fait partie intégrante des études. Il est laissé à la discrétion du formateur de dédommager l'étudiant de manière adéquate.

4. Contenu du stage d'initiation

Pharmacie d'officine

Pendant le stage d'initiation, l'étudiant doit disposer d'un aperçu des trois domaines principaux de la profession de pharmacien d'officine:

1. Activités et prestations pharmaceutiques
 - a) Garantie de l'approvisionnement en médicaments
 - b) Conseil/suivi des clients/patients et des membres de professions médicales
2. Activités de l'entreprise
 - a) Conduite de l'officine selon les méthodes et les principes de la gestion
 - b) Conduite, contrôle et formation des collaborateurs
3. Activités dans le domaine de la santé publique et des affaires sociales
 - a) Promotion et protection de la santé
 - b) Campagnes de prévention

Il est beaucoup plus important pour l'étudiant du stage d'initiation de se faire une idée aussi large que possible de l'ensemble des activités à l'officine plutôt que de traiter en détail un domaine particulier.

Pharmacie d'hôpital

L'étudiant en pharmacie doit pouvoir découvrir le métier de pharmacien d'hôpital pendant la semaine de stage dans une pharmacie d'hôpital. Les domaines suivants devraient être présentés dans la mesure du possible:

1. Activité pharmaceutique et prestations
 - a) Logistique du médicament
 - b) Informations sur les médicaments (documentation, informations des médecins & du personnel soignant, etc.)
 - c) Pharmacie clinique (visite au lit du patient, dossiers médicamenteux dans les stations, etc.)
 - d) Fabrication
 - e) Garantie de la qualité
2. Activités entrepreneuriales
 - a) Gestion de la pharmacie d'hôpital selon les principes d'économie d'entreprise (liste des médicaments, etc.)
 - b) Gestion, contrôle et formation des collaborateurs
3. Activités dans les domaines sanitaire et social
 - a) Interface entre activités stationnaires et ambulatoires

5. Cahier du stage d'initiation

Le formateur met le cahier du stage d'initiation à la disposition de l'étudiant. Ce cahier est conçu comme un soutien et un complément au stage d'initiation. Il doit permettre aux étudiants d'acquérir eux-mêmes leurs propres connaissances. Le cahier du stage d'initiation a été conçu pour les pharmacies d'officine. Il peut cependant aussi être utilisé pour le stage dans une pharmacie d'hôpital. Le cahier du stage d'initiation peut être obtenu auprès de pharmaSuisse.

6. Guide pratique

Le guide pratique rassemble toute une collection de documents et d'informations importantes, sans oublier des idées et expériences pratiques des pharmaciens sur le stage d'initiation. Il comprend entre autres

- les présentes instructions;
- des conseils déjà éprouvés dans la pratique;
- un modèle de contrat;
- un modèle d'attestation;
- un aide-mémoire réunissant les principales informations.

Le guide est actualisé périodiquement, de sorte que les modifications nécessaires et les compléments souhaités puissent être intégrés rapidement. La version actuelle peut être téléchargée à tout moment depuis le site www.pharmasuisse.org (sous Formation → Profession pharmacien → Stage d'initiation).

7. Garantie de la qualité et validation

7.1. Étudiants du stage d'initiation

Aucun examen n'est prévu pendant ou à la fin du stage. Par contre, un entretien final étendu aura lieu entre l'étudiant et le formateur sur tous les aspects du stage d'initiation.

7.2. Formateur / lieu du stage d'initiation

Le pharmacien responsable doit réaliser le programme minimal de formation continue de la société de discipline pour les pharmaciens d'officine resp. pharmaciens d'hôpital. La commission régionale pour la formation pratique conseille les étudiants et les formateurs du stage d'initiation. Elle enregistre également leurs plaintes.

7.3. Stage d'initiation

Avec le cahier du stage d'initiation, pharmaSuisse distribue aux étudiants du stage un questionnaire d'évaluation. A la fin du stage d'initiation, ce dernier doit être renvoyé dûment rempli à pharmaSuisse.

Les réponses au questionnaire servent à la mise à jour et à la validation en continu des instructions et du cahier du stage d'initiation.

8. Compétences

8.1. Plate-forme pour la formation en pharmacie (PAP)

Facilite le flux d'information, permet de trouver des consensus et agit comme organe consultatif pour pharmaSuisse et la GSASA.

8.2. pharmaSuisse

Le comité de pharmaSuisse nomme les membres du groupe de travail «Année d'assistantat et stage d'initiation».

Le groupe de travail «Année d'assistantat et stage d'initiation» assume les tâches suivantes:

- Mise à jour régulière de la liste des pharmacies offrant des stages d'initiation en collaboration avec les commissions régionales pour la formation pratique
- Élaboration, mise à jour régulière et distribution du cahier du stage d'initiation
- Élaboration, mise à jour régulière et distribution du guide pratique du stage d'initiation
- Élaboration et distribution du contrat et de l'attestation du stage d'initiation
- Élaboration et distribution des questionnaires d'évaluation
- Réexamen régulier et éventuellement révision des instructions du stage d'initiation à l'attention du comité de pharmaSuisse
- Téléchargement des versions actuelles de la liste des pharmacies offrant des stages d'initiation, des instructions, du guide pratique, du contrat et de l'attestation sur le site www.pharmasuisse.org (sous Formation → Profession pharmacien → Stage d'initiation)

8.3. Commission régionale pour la formation pratique

La commission régionale pour la formation pratique assume les tâches suivantes:

- Placement des étudiants
- Examen des plaintes et conseils aux étudiants du stage d'initiation et aux formateurs
- Commission de conciliation pour les litiges
- Enregistrement des formateurs déclarés
- Lien avec le siège de pharmaSuisse et le groupe de travail «Année d'assistantat et stage d'initiation»
- Composition du groupe de travail «Année d'assistantat et stage d'initiation»

9. Entrée en vigueur

Les présentes instructions entrent en vigueur le 01.12.2009. La 5^e révision des instructions a été approuvée par le comité de pharmaSuisse et remplace toutes les versions précédentes.